

Les vers blancs

Le ravage des pelouses par les « vers blancs » n'est pas inhabituel au Québec. Plus présent dans les villes où les sols sont très sablonneux, il n'est pas rare d'en retrouver à Rosemère, même si le territoire présente une grande proportion de sols plutôt argileux.



Photo : Caroline Roy

L'insecte qui ravage les pelouses est en fait la larve du hanneton européen, communément appelé "ver blanc", au même titre que la larve du hanneton commun (indigène au Québec, souvent appelé barbeau) et la larve du scarabée japonais (insecte introduit). C'est à la loupe ou au binoculaire qu'il est possible de différencier un type de ver blanc d'un autre. Toutefois, il a déjà été observé que celui qui cause le plus de dommages aux pelouses du Grand

Montréal Métropolitain est en fait celui du hanneton européen. Le ver blanc, de façon générale, se nourrit de racines de plusieurs espèces de plantes (herbacées, arbres feuillus et conifères) mais il a une nette préférence pour les racines de graminées. Dans certain cas, son action entraîne la mort du gazon par grandes plaques. Le nombre de vers au mètre carré n'est pas directement proportionnel aux dommages observés sur la pelouse. En effet, le type de sol, la longueur initiale des racines, la présence de prédateurs et la biodiversité du sol peuvent faire varier le degré d'intensité des symptômes observés. Ce n'est donc pas parce que vous découvrez par hasard quelques vers en jardinant que toute votre pelouse est en danger.

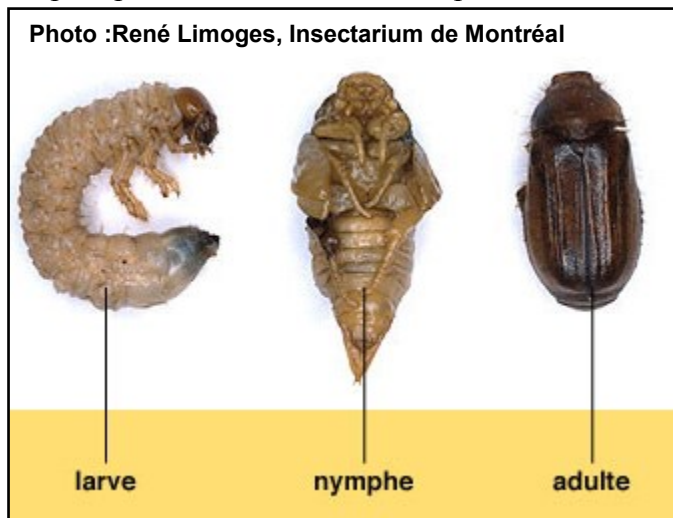
Cycle de vie de l'insecte

Au Québec, le hanneton européen adulte émerge de terre vers la mi-juin, soit quelques jours avant la Saint-Jean-Baptiste, ou lorsque les Catalpas sont en fleurs. Ensuite, il s'accouple lors de vols nuptiaux, entre 20 et 22 heures le soir, et la femelle va pondre dans le gazon de 20 à 50 oeufs qu'elle dépose sous terre à 10 cm de la surface. Les oeufs vont éclore pendant juillet et les larves



(typiques en forme de "C") se développeront tranquillement en se nourrissant sur place des racines de graminées présentes. Les larves passeront du stade 1 à 2 vers la fin août et du stade 2 à 3 en octobre. C'est à partir du stade 3 qu'elles feront le plus de dommages.

Avant les premières gelées, elles s'enfonceront plus profondément dans le sol pour hiberner. Au printemps suivant, alors que le sol se réchauffe, les larves (stade 3) remonteront vers la surface et redeviendront actives. Elles seront alors très grosses et attireront particulièrement les moufettes, rats laveurs et corbeaux, qui s'en régaleront. Vers la mi-mai, elles retourneront encore une fois plus profondément dans le sol pour se transformer en pupes (l'état de nymphe dure environ 1 mois), qui représente l'ultime transformation vers la forme adulte. Le cycle recommencera alors lorsque l'adulte émergera du sol pour s'accoupler.



Quoi faire ?

Si vous constatez des dommages dus aux vers blancs sur votre terrain, **tard à l'automne ou tôt au printemps**, il faudra attendre avec patience le mois de **mai** pour ressemer du gazon, dès que la température le permettra. Il est très important de ne pas trop attendre car dès la fin mai, il y a beaucoup de graines de mauvaises herbes dans l'air qui chercheront à s'établir aux endroits dénudés. Pour réparer la pelouse endommagée, utilisez idéalement un mélange de semences à gazon écologique, contenant différentes sortes de graminées (ex : fétuque durette, fétuque gazonnante, fétuque rouge, pâturin Kentucky, raygrass vivace, etc.) pour augmenter la biodiversité de votre pelouse. Certains mélanges contiennent aussi une petite proportion de semences de trèfle blanc, d'autres contiennent des « endophytes », champignons symbiotiques toxiques pour certains ravageurs tel que la punaise des céréales. Un ajout de bon compost (forestier, végétal, etc.) à votre mélange de terre et semences serait aussi très bénéfique pour l'établissement du nouveau gazon. Informez-vous auprès de votre pépiniériste.

Si votre pelouse est endommagée par les vers blancs depuis quelques années ou si vous avez de bonnes raisons de croire que les hannetons ont pondu chez vous, vous pouvez détecter la présence des larves dès le mois d'**août**. Il suffit de soulever des plaques de gazon, à différents endroits sur le terrain, et de fouiller la terre juste au niveau des racines à la recherche de vers blancs. Attention! Ne cherchez pas de gros vers; à ce moment de l'année, ils ne mesurent pas plus de quelques millimètres.

Si vous en trouvez plusieurs par pied carré, vous pouvez opter pour un traitement biologique à base de nématodes. Vendu dans les pépinières, vous pouvez appliquer vous-même ce type de traitement du **début août à la mi-septembre**, ou tout simplement faire appel à un entrepreneur. Cependant, l'application de nématodes doit se faire dans les règles de l'art pour que les résultats soient satisfaisants.

Voici quelques conseils importants :

- Les nématodes doivent être conservés au frais (ne pas laisser la boîte au soleil ou à la chaleur);
- L'application doit se faire en fin de journée ou pendant une journée fraîche et nuageuse;
- Il est important d'utiliser le bon type de pulvérisateur (sans filtre, bonne grosseur de buse);
- Il faut brasser l'arrosoir ou le pulvérisateur tout au long de l'application, pour oxygéner la solution (poudre de nématodes hydratée);
- L'arrosage du sol, 24 heures avant et pendant 10 jours consécutifs après l'application, est primordial. Procurez-vous un permis d'arrosage temporaire aux travaux publics (gratuit), en présentant la preuve d'achat de vos nématodes. Prenez note qu'en cas d'interdiction totale d'arrosage, ce permis ne pourra pas être émis.

Attention ! Les nématodes sont efficaces lorsque toutes les conditions d'application ont été remplies, ce qui inclut particulièrement l'arrosage pendant 10 jours, une température du sol oscillant entre 15 et 22°C, et un type de sol adéquat (pas trop compact). L'efficacité peut diminuer drastiquement si vous omettez l'une de ses conditions. Quoi que vous choisissiez, n'oubliez surtout pas de suivre les instructions à la lettre et si vous avez le moindre doute, contactez l'éco-conseiller, aux travaux publics.

La **meilleure solution** demeure la prévention, par l'adoption de bonnes méthodes culturales. Puisque les hannetons pondent de préférence dans un gazon court et clairsemé, il est recommandé de laisser votre pelouse à une hauteur de 8cm pendant l'été. De plus, si la pelouse est en bonne santé, les racines seront plus longues et supporteront une plus grande quantité de vers blancs sans causer trop de dommages.

Et les Pesticides?

Depuis de nombreuses années, le « Merit », pesticide systémique très populaire et controversé, était homologué dans plusieurs provinces canadiennes pour les traitements contre les vers blancs. Depuis **mars 2019**, la réglementation a changé. L'imidaclopride, l'ingrédient actif du « Merit », est désormais interdit pour le traitement des pelouses au Québec (sauf pour les terrains de golf). L'imidaclopride est un pesticide de type néonicotinoïde, désormais reconnu pour leur toxicité sur les populations d'abeilles.

D'autres pesticides, comme *Acelepryn* et *Arena*, peuvent être appliqués à d'autres périodes, mais leur efficacité est nettement supérieure si le traitement est effectué avant la fin juillet c'est-à-dire lorsque les larves sont plus petites et que les dommages ne sont pas encore visibles.

Les pesticides chimiques disponibles au Québec contre les vers blancs sont tous sujets à la réglementation municipale. En aucun cas, un pesticide chimique ne peut être appliqué sur le territoire à moins d'avoir obtenu un permis temporaire. De plus, ils ne peuvent être appliqués que par des entrepreneurs qui se sont enregistrés auprès de la ville en début de saison.

Enfin, sachez que, si vous considérez toujours cette option, vous devez contacter préalablement l'éco-conseiller de la ville, aux travaux publics, pour qu'il puisse faire état des dommages observés, soit à **l'automne ou tôt au printemps**. Vous devez aussi être en mesure de démontrer (exemple : factures à l'appui) que l'adoption de bonnes méthodes culturales ou l'application de nématodes ont été essayés sans succès pour régler la situation. Un permis d'application de l'insecticide pourra être émis si ces conditions sont remplies et que le pesticide s'avère la seule option possible.

Pour plus d'informations

-Boucher, Stéphanie. 2006. *Les Insectes de nos jardins*. Éditions Broquet. Québec. 208 p.

-Lévesque Micheline, 2010. *Les vers blancs*. Bertrand Dumont Éditeur Inc. 64 pages.

-Lévesque Micheline, 2008. *L'écopelouse – Pour une pelouse vraiment écologique*. Bertrand Dumont Éditeur Inc. 192 pages.

-Lévesque Micheline, 2005. *Le guide complet des pesticides à faible impact et autres solutions naturelles*. Isabelle Quentin Éditeur, Ville Lasalle, Qc. 214 pages.

Site Internet de l'Insectarium de Montréal :

<http://www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/toile/nouveau/menu.php?s=info&p=fich>

Site Internet de l'Insectarium de Montréal, fiche sur le hanneton européen

<http://espacepurlavie.ca/insectes-arthropodes/hanneton-europeen>

Site Internet du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, document sur la toxicité des produits :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/commercial.pdf>

Site Internet de Santé Canada :

<http://www.hc-sc.gc.ca>